

## Dérisoires et illusoire, telles sont les aides financières de l'Etat pour vous forcer à acheter un véhicule récent

---

*Pour lutter contre des sanctions financières importantes, imposées par Bruxelles, la France a inventé le système Crit'Air et les zones à Circulation Restreintes (ZCR). Le projet de Loi d'Orientation des Mobilités, incite toutes les villes de plus de 100 000 habitants à créer de nouvelles ZCR (en les rebaptisant ZFE : Zone à Faibles Émissions). Le principe reste le même : limiter la place de la voiture en ville et attaquer la liberté de circuler des conducteurs, sous prétexte de lutte contre la pollution...*



Pour rouler dans une Zone à Faibles Émissions (ZFE), il est nécessaire de posséder un véhicule dit « peu polluant ». Les conducteurs qui souhaitent encore pouvoir circuler pour se rendre à leur travail ou chez le médecin n'ont donc pas d'autre choix que d'acheter un véhicule électrique ou hybride, peu importe l'état de leurs finances, de leur véhicule actuel ou du fait que ce type de véhicule pollue aussi... Le gouvernement cherche à renouveler à la hâte le parc automobile français (cf. tableau 1) dont les véhicules sont âgés en moyenne de 8,7 ans (donc encore en bon état de fonctionnement), au profit du véhicule électrique qui reste une option polluante. Alors que le parc automobile actuel avec [l'ajout de dispositifs technologiques innovants](#) (Tamic®, biocarburants E85,...) pourrait également réduire drastiquement ses émissions de polluants. Cependant des aides financières (par ailleurs, financées par les impôts des Français) ont été créées pour favoriser le renouvellement rapide du parc automobile existant. Mais ces aides ne sont pas du tout à la hauteur du coût d'achat de ces véhicules neufs.

## Dérisoires et illusoires, telles sont les aides financières de l'Etat pour vous forcer à acheter un véhicule récent

---

Immatriculations de voitures particulières, en France, par type d'énergie	
Essence	54,67 %
Diesel	38,87 %
Hybride (électrique + essence ou gazole)	4,89 %
<i>dont hybrides rechargeables</i>	<i>0,67 %</i>
Électrique	1,43 %
Autre (hydrogène,...)	0,14 %

Tableau 1.

### Incitation au renouvellement à la hâte du parc automobile : des aides insuffisantes

Il s'agit principalement de la prime à la conversion et du bonus écologique pour les voitures électriques.

#### 1. La prime à la conversion

Le montant de cette prime s'étend de 1000 à 5000 euros pour un véhicule éligible à cette prime (cf. tableau 2). La somme attribuée dépend du modèle acheté et de la situation fiscale de l'acquéreur :

- Pour les foyers imposables, il faut mettre à la casse un diesel d'avant 2001 ou une essence d'avant 1997 pour profiter de la prime à la conversion.

Une prime de 1 000 € est versée pour l'achat d'un véhicule essence (neuf ou occasion, qui rejette moins de 122 g/km de CO<sub>2</sub> et affiche une vignette Crit'Air 1) ou un véhicule hybride rechargeable ou électrique d'occasion.

Le foyer se verra verser une prime de 2 500 € pour tout achat d'un véhicule hybride rechargeable neuf (jusqu'à 50 g/km de CO<sub>2</sub>) ou d'un véhicule électrique neuf.

- Pour un foyer non imposable, il est nécessaire de mettre à la casse un diesel d'avant 2006 ou une essence d'avant 1997 pour profiter de la prime à la conversion.

Celle-ci atteindra 2 000 € pour l'achat d'un véhicule essence ou diesel qui affiche une vignette Crit'Air 1 ou 2 (neuf ou d'occasion, qui rejette moins de 122 g/km de CO<sub>2</sub>) ou pour un véhicule hybride rechargeable neuf ou d'occasion rejetant au-delà de 50 g/km de CO<sub>2</sub>.

## **Dérisoires et illusoire, telles sont les aides financières de l'Etat pour vous forcer à acheter un véhicule récent**

---

Le montant de cette prime atteindra 2 500 € si elle concerne l'achat d'un véhicule hybride rechargeable (neuf ou d'occasion rejetant jusqu'à 50 g/km de CO2) ou pour l'achat d'un véhicule électrique (neuf ou d'occasion).

- Concernant les foyers non imposables modestes ou les foyers non imposables qui font plus de 60 km par jour pour le travail (ou ont un kilométrage annuel d'au moins 12 000 km), il faudra mettre à la casse un diesel d'avant 2006 ou une essence d'avant 1997 pour recevoir 4 000 €\* de prime à la conversion à l'achat d'un véhicule essence ou diesel qui affiche une vignette Crit'Air 1 ou 2 (neuf ou d'occasion, qui rejette moins de 122 g/km de CO2) ou d'un véhicule hybride rechargeable (neuf ou d'occasion rejetant au-delà de 50 g/km de CO2).

Le montant de la prime octroyée atteindra 5 000 €\* pour l'achat d'un véhicule hybride rechargeable (neuf ou d'occasion rejetant jusqu'à 50 g/km de CO2) ou d'un véhicule électrique (neuf ou d'occasion).

\*Cette prime est tout de même limitée à 80 % du prix du véhicule.

### **2. Le bonus écologique**

La prime à la conversion peut être cumulée avec le bonus écologique. Cependant ce bonus concerne l'achat ou la location longue durée (au moins deux ans) d'un véhicule neuf qui rejette entre 0 et 20 g/km de CO2, soit un véhicule électrique neuf, ce qui est encore assez rare : il a représenté 1,49 % des immatriculations chez les particuliers en 2018 (soit 31 059 immatriculations de véhicules 100 % électriques). Le bonus écologique représente 27 % du coût d'acquisition du véhicule mais reste plafonné à 6 000 euros.

L'aventure vous tente ? Le prix d'un véhicule dit « peu polluant » a de quoi faire réfléchir. Le prix d'achat des modèles de véhicules électriques les plus vendus est beaucoup plus élevé que le prix de leurs versions essences ou diesel :

- Renault Zoe : 32 900 euros
- Nissan Leaf : 33 900 euros
- BMW i3 : 42 950 euros
- Volkswagen e-Golf : 39 560 euros

En un mot, des prix conséquents, sans même citer les modèles de luxe !

Le prix de la plupart des véhicules électriques ou hybrides rechargeables est très largement supérieur au budget moyen que les Français ont consacré à l'achat d'un véhicule neuf en 2018 (22 900 euros<sup>1</sup>). Même en cumulant la prime à la conversion (ici maximale, à 2 500 ou 5 000 euros selon les cas) et le bonus écologique (6 000 euros), le total (8 500 à 11 000 euros) est loin de couvrir le prix d'achat élevé d'un

## Dérisoires et illusoire, telles sont les aides financières de l'Etat pour vous forcer à acheter un véhicule récent

---

véhicule électrique neuf.

Pour comparer, voici quelques exemples de prix de véhicules hybrides rechargeables :

- Toyota Prius hybride rechargeable : 36 300 euros
- Volvo XC60 T8 : 67 310 euros
- BMW 225XE : 40 000 euros
- Mitsubishi Outlander PHEV : 39 900 euros
- Kia Niro hybride rechargeable : 36 550 euros
- Hyundai Ionic plug-in : 36 100 euros

Là encore, c'est le prix fort : même avec 2 500 ou 5 000 euros de prime à la conversion, le compte n'y est toujours pas.

### Conversion biocarburant E85 : des aides inexistantes

Le gouvernement a décidé de ne pas octroyer d'aide financière pour aider les Français à convertir leur véhicule essence au biocarburant E85. Ce carburant, même s'il augmente légèrement la consommation du véhicule, réduit fortement les rejets de CO2 et lutte donc efficacement contre la pollution.

**Résultat** : des conducteurs sommés de changer de voiture pour pouvoir circuler dans les grandes villes (et bientôt dans les agglomérations de 100 000 habitants, incitées à créer leur propre ZFE par la Loi d'orientation des mobilités) mais même avec les aides financières spécialement prévues, n'ont pas les moyens d'acheter le véhicule peu polluant qui leur permettrait de rouler encore. D'où un surcroît d'inquiétude.

Des élus se rendent bien compte de cette fracture sociale. C'est notamment le cas de ceux qui sont concernés par la création, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, d'une ZFE (Zone à Faibles Émissions) dans la Métropole du Grand Paris, à l'intérieur de l'aire délimitée par l'A86. Cela représente 79 villes. Leurs maires doivent, d'ici le mois de juin, prendre un arrêté pour approuver la ZFE. Mais, plus l'échéance approche, plus des élus sont réticents comme les maires de Saint-Denis, Clamart, Bobigny, Créteil ou Alfortville. Michel Gerchinovitz, maire d'Alfortville (94), déclare ainsi : « Cela ne correspond pas aux attentes des gens. Compte tenu de l'aide de l'Etat de 4 000 € pour un véhicule de 20 000 €, on ne peut pas exiger que les gens en changent. Alors, je dis stop. » <sup>2</sup>

Contre un renouvellement forcé et précipité du parc automobile français vers un

## Dérisoires et illusoirs, telles sont les aides financières de l'Etat pour vous forcer à acheter un véhicule récent

---

type de véhicule qui reste polluant, la Ligue de Défense des Conducteurs croit en diverses alternatives technologiques pour mieux protéger l'environnement et la santé. C'est pourquoi elle promeut une [liste des alternatives technologiques](#) qui permettent de réduire les émissions de polluants des véhicules actuels.

<sup>1</sup> Caradisiac, 11/01/2019.

<sup>2</sup> Le Parisien, 13/01/2019.

## Dérisoires et illusoire, telles sont les aides financières de l'Etat pour vous forcer à acheter un véhicule récent

Tableau 2 : Les conditions pour bénéficier de la prime à la conversion

Foyer Imposable	
Condition	
	mettre à la casse un diesel d'avant 2001 ou une essence d'avant 1997
Véhicule essence (neuf ou occasion) qui rejette moins de 122 g/km de CO2 et affiche une vignette Crit'Air 1	1 000 €
Véhicule hybride rechargeable ou électrique d'occasion	1 000 €
Véhicule hybride rechargeable neuf (jusqu'à 50 g/km de CO2)	2 500 €
Véhicule électrique neuf	2 500 €

Foyer Non Imposable	
Condition	
	mettre à la casse un diesel d'avant 2006 ou une essence d'avant 1997
Véhicule essence ou diesel, neuf ou d'occasion, qui rejette moins de 122 g/km de CO2 et affiche une vignette Crit'Air 1 ou 2	2 000 €
Véhicule hybride rechargeable neuf ou d'occasion (au-delà de 50 g/km de CO2)	2 000 €
Véhicule hybride rechargeable neuf ou d'occasion (jusqu'à 50 g/km de CO2)	2 500 €
Véhicule électrique neuf ou d'occasion	2 500 €

Super prime limitée à 80 % du prix du véhicule	Foyer Non Imposable Modeste ou Non Imposables qui font plus de 60 km par jour pour le travail ou ont un kilométrage annuel d'au moins 12 000 km.
Condition	
	mettre à la casse un diesel d'avant 2006 ou une essence d'avant 1997
Véhicule essence ou diesel, neuf ou d'occasion, qui rejette moins de 122 g/km de CO2 et affiche une vignette Crit'Air 1 ou 2	4 000 €
Véhicule hybride rechargeable neuf ou d'occasion (au-delà de 50 g/km de CO2)	4 000 €
Véhicule hybride rechargeable neuf ou d'occasion (jusqu'à 50 g/km de CO2)	5 000 €
Véhicule électrique neuf ou d'occasion	5 000 €